

L'ÉCOLE DE LA LUTTE!

le journal de **sud** éducation 13 / pour une autre école, une autre société

#9
jan / 24

BATI SCOLAIRE

ENTRE LES MURS

date de dépôt : 9 juin 2023

PIC Vitrolles

P4
mo
LA POSTE

FOCUS

P.8

Une architecture & école :
une vision conservatrice

DOSSIER

P.6

Amiante : le danger
invisible



INFO SUD EDUCATION

Journal trimestriel de SUD éducation Bouches-du-Rhone, 29 Boulevard Longchamp, 13001, Marseille

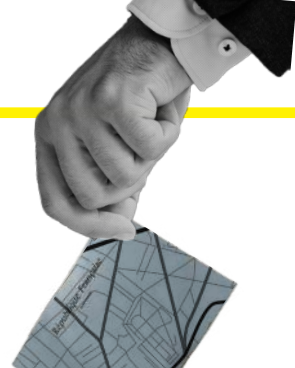
Directrice de publication : Hélène Ohresser

Edité et imprimé par les soins du syndicat.
N° de CCPAP : 0517505678

REMERCIEMENTS

Merci à toutes les contributeurs-trices de ce numéro pour leur travail d'écriture, de maquettage, de relecture, d'illustration, de coordination

*SUD éducation 13 a choisi de transféminiser ses textes. Leur lecture n'en est pas plus difficile, elle est juste politique parce qu'elle inclut les invisibles : les minorités de sexe et de genre.



OFFRE SCOLAIRE ET ELECTORAT A MARSEILLE

CARTE SCOLAIRE OU ELECTORALE ?

En 2012, les personnels du lycée Saint-Exupéry dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille ont interpellé le président de la région PACA ainsi que le rectorat sur le problème de surpopulation du lycée qui accueillait alors près de 1800 élèveS, soit 18 classes de seconde. Le rectorat comme la région se sont engagés à prendre à bras le corps ce problème car effectivement Saint-Exupéry est le seul lycée général et technologique des 15 et 16^{ème} arrondissement pour une population de 96 000 habitants qui connaît une forte croissance démographique. Depuis ? Rien...ou presque.

Pourtant le quartier est clairement discriminé lorsqu'on le compare par exemple aux 8 et 9^{ème} arrondissements de Marseille, qui a une population de 150 000 habitants (soit 1/3 de plus) et 3 lycées pour accueillir les élèveS : Périer, Daumier et Marseillevéyre. On a pu nous rétorquer que les quartier Nord ont beaucoup de lycées professionnels. Est-ce à dire que les élèves issus des quartiers populaires sont destinés à l'enseignement professionnel ???!!!! Mettons cela de côté... pour l'instant .

Depuis 12 ans, les personnels n'ont pas lâché l'affaire, ils ont régulièrement interpellé et de diverses manières la Région, soutenu, il faut le reconnaître, par l'académie d'Aix-Marseille. A chaque déplacement du recteur ou des différents ministres reçus au lycée (Vals, Peillon, Taubira, Ndiaye...), ils ont rappelé leur revendication de création d'un 2^{ème} lycée dans les 15 et

16^{ème} arrondissement, ils ont été écoutés mais jamais entendus. Que s'est-il passé en 12 ans ? Rien que pour Marseille, deux lycées ont été construit à grands frais par la région dans le Nord Est de la ville de Marseille, celui de Saint Mitre, Simone Veil et celui d'Allauch, Monté Cristo, dans une zone de 150 000 habitants qui en possédait déjà deux, Diderot et Artaud. Un autre sortira de terre à la Joliette, la cité scolaire internationale Jacques Chirac (un nom qui en dit long) à la rentrée 2024. La région a donc les moyens de se lancer dans de tels projets mais à condition d'en faire un investissement électoral. Les électrices et électeurs des 15 et 16^{ème} arrondissement de Marseille ne sont clairement pas ceux qui ont permis les élections successives de Christian Estrosi puis de Renaud Muselier à la tête de l'hôtel de Région. Les scrutins se caractérisent par de fortes abstentions, des scores importants pour le RN et pour la gauche sur un territoire longtemps tenu par le PC, alors pourquoi se soucier d'une telle population !

Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, si on scrute de près les investissements permis par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans la création ou la rénovation de collèges privés sous contrat, les chiffres sont hallucinants. Comme la construction du collège Ste Marie de St Mitres les Remparts, qui a bénéficié d'une coalition : Diocèse, Mairie, Métropole, Conseil Départemental et Académie. En tout 61 628 563,00 € ont été versés ces 5 dernières

années aux établissements confessionnels du département. Et lorsque les collèges des quartiers Nord réclament l'ouverture de nouveaux établissements pour absorber la forte croissance démographique, ce sont des établissements jésuites qui parent aux problèmes comme celui de la rue Cazemajou dans le 15^{ème} arrondissement, fortement financés par le département. Martine Vassal s'appuie sur l'existence de la loi Debré, pour financer et promouvoir l'enseignement privé confessionnel, comme le souhaite son électorat. Il y a quand même de quoi s'interroger sur le silence qui entoure cette situation qui viole la loi de 1905, en finançant les cultes et en créant une concurrence déloyale à l'enseignement public laïque.

Quant aux élèves des quartiers populaires, s'ils n'ont pas les revenus leur permettant de s'inscrire en privé ni les moyens de déménager, ils doivent se contenter d'établissements surchargés et mal entretenus, où faute de place, les dédoublements prévus dans les zone d'éducation prioritaire ne peuvent plus se tenir.

C'est une situation clairement intenable, on ne peut pas laisser la main sur l'offre de formation scolaire à des éluEs qui jouent leur carrière politique sur le dos des élèveS. Le financement du bâti scolaire est un dossier à ouvrir en urgence et en toute transparence.

C'EST CHAUD !

Un article sur les fortes chaleurs dans le numéro d'hiver de L'École de la lutte ? Pas si étonnant, quand on pense que les épisodes caniculaires sur le temps scolaire vont devenir plus fréquents et plus violents dans les années à venir. Or, pour agir syndicalement dans son école ou son établissement pour protéger élèves et personnels, il faut anticiper... et porter des revendications fortes de transformation écologique de l'école.

Il faut d'abord partir du constat scientifique : en France, 23 épisodes caniculaires ont été enregistrés par Météo France entre 2000 et 2021, alors qu'il n'y en avait eu que 17 en plus de cinquante ans entre 1947 et 1999. On se souvient du report du brevet en 2019 ou, pire, du bac sous canicule en 2022 : ces épisodes, en fin ou en début d'année scolaire, sont amenés à se multiplier.

Face à ces risques qui pèsent sur la santé des personnels et des élèves, l'inaction du ministère de l'éducation est effrayante. Sous prétexte que le bâti scolaire est de la

compétence des collectivités territoriales (la municipalité pour le premier degré, le département pour le collège et la région pour le lycée), le ministère n'a prévu aucun plan d'ensemble pour la rénovation énergétique des locaux qui sont dégradés, mal isolés, mal ventilés, ni pour la débitumisation et la végétalisation des espaces extérieurs.

Quant à l'espace intérieur par excellence qu'est la salle de classe, l'exceptionnalité de notre ministère par rapport à d'autres administrations ou aux entreprises privées est frappante. Nous sommes si habitués à voir la santé à l'école reléguée en bas des priorités qu'il nous paraît normal que les salles de classes ne soient pas des lieux climatisés (sinon ventilés), alors qu'il serait impensable aujourd'hui que des espaces de bureaux soient sans climatisation. C'est valable pour les bureaux des DSDEN et des Rectorats !

Que dit le droit ?

Aujourd'hui, dans le droit français, il n'existe pas de seuil thermique minimal et maximal au-delà desquels les travailleurEs sont autorisés à cesser le travail. L'instauration d'un tel seuil est une revendication majeure, qui est

partagée par plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) et qui s'appuie notamment sur les analyses de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), rattaché à l'Assurance maladie : « au-delà de 30°C pour une activité de bureau et de 28°C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ». De plus, on peut considérer que des températures au-dessus de 33°C et en-dessous de 18°C constituent un danger.

Pourtant, le « Plan 2023 de gestion des vagues de chaleur » présenté en juin dernier par le ministère de la Transition écologique n'aborde pas cette question et ne contient aucune proposition à la mesure des enjeux. Tout est dans le titre d'ailleurs : il propose de la « gestion », autrement dit, de la « gesticulation ».

En revanche, l'action syndicale peut et doit s'appuyer sur un principe de droit essentiel : l'employeur, public comme privé, a une obligation de protection de la santé et de la sécurité des agentEs (Code du travail, art. L 4121-1, applicable à la fonction publique, pour l'obligation de prendre des mesures de protection ; Décret n°82-453 du 28 mai 1982, pour la responsabilité des chefs de service).



Dans quel sens agir ?

D'une part, des mesures concrètes peuvent être appliquées immédiatement ou à court terme : la mise à disposition de ventilateurs, l'accessibilité d'un point d'eau à tout moment, l'équipement des élèves et personnels en gourdes au début de l'année scolaire, le report des examens et la fermeture des établissements en cas de canicule et le contrôle effectif des températures par les CSA* tout au long de l'année.

D'autre part, il est indispensable de porter des revendications qui agissent sur les causes et les effets du réchauffement climatique : instaurer des seuils minimaux et maximaux de température, débitumer et végétaliser les cours de récréation, repenser l'organisation du travail et les rythmes scolaires, par exemple, augmenter la durée et la fréquence des pauses, et instaurer des horaires d'été en commençant et en finissant plus tôt (ce qui permettrait aussi de réduire l'utilisation de climatisations énergivores), avec pour horizon une baisse générale du temps de travail.

Enfin, pour être vraiment efficaces, ces mesures doivent s'appuyer sur un plan national de rénovation énergétique des locaux et, plus largement, sur la défense d'un modèle de sor-

tie du capitalisme, à la racine du changement climatique.

Comment agir ?

Pour réaliser ces revendications, il faut construire le rapport de force, notamment en mettant l'employeur face à sa responsabilité et à son obligation de protection : pendant les épisodes de froid ou de chaud extrême, mesurer la température et renseigner le registre RSST de façon objective ; à tout moment, interpellier la hiérarchie par des courriers (inter) syndicaux, interpellier les éluEs des collectivités dans les conseils d'école et d'administration. Ces alertes ne suffisent généralement pas en elles-mêmes, mais elles permettront d'alimenter le dossier pour une action plus forte, comme une grève locale ou l'exercice de son droit de retrait.

Changer nos pratiques éducatives

En plus de l'action syndicale, se préoccuper de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves doit nous encourager à sortir du déni du corps à l'école. Les élèves ne sont pas que des esprits à éduquer, des intelligences à nourrir, mais aussi des personnes vivantes, qui expriment des besoins. Trop souvent, en particulier dans l'enseignement secondaire, l'institution exerce des pressions et une coer-

citation sur ces corps : interdiction de boire dans les salles de classe, interdiction de se rendre aux toilettes, verrouillage des sanitaires hors des récréations, déni des besoins particuliers (y compris ceux qui font l'objet d'un PAI), discours sur la domination du corps par l'esprit qui sous-tend toutes les injonctions qui font le quotidien des élèves (« se tenir », « se retenir », « se ranger »), etc.



Globalement, une partie encore trop grande du personnel éducatif entretient une ignorance volontaire et parfois revendiquée des besoins ou des douleurs de l'enfant, comme l'illustre la traque quotidienne des élèves qui ont « réellement besoin » d'aller à l'infirmerie et CELLEUX qui simuleraient ou exagèreraient. L'augmentation des risques sur la santé causée par le changement climatique rend de plus en plus flagrante la contradiction entre cette tradition disciplinaire et notre responsabilité partagée de soin et de protection. La transformation écologique de l'école et de la société doit aussi passer par une transformation éducative.

AMIANTE : LE DANGER INVISIBLE CACHE DANS NOS ECOLES

La France a sans aucun doute l'une des législations les plus strictes en la matière. Des normes précises ont été élaborées depuis 1997, date de l'interdiction de l'amiante dans le pays. Après des années d'utilisation intensive et malgré une connaissance très précoce des méfaits de ce matériau, les politiques de prévention n'ont eu de cesse de fixer des protocoles très précis pour prévenir les risques liés à l'amiante. On pourrait ainsi s'attendre à ce que, ce qui fut un scandale sanitaire dans le passé, ne soit plus aujourd'hui qu'un lointain danger. Ce serait sans compter la négligence coupable de l'Education Nationale dans le domaine. Comment pourrait-il en être autrement au sein d'une institution incapable de mettre en place la moindre politique sanitaire ? Les preuves que la santé des personnels de l'Éducation n'est en rien une priorité pour notre administration sont nombreuses à commencer par l'absence de médecine du travail digne de ce nom. Sauf qu'en matière d'amiante, les conséquences d'une telle inaction sont considérables car elles ne touchent pas seulement les personnels mais l'ensemble de la communauté scolaire. Dans l'Education Nationale, la problématique de l'amiante a tout de la bombe sanitaire à retardement et il est plus que jamais temps d'agir.

Utilisé de manière massive durant le XXe siècle, la dangerosité de l'amiante ne devrait plus être à démontrer. Si ce matériau est si nocif c'est avant tout car il s'agit d'un cancérigène sans seuil, ce qui signifie que l'ingestion d'une seule fibre volatilisée dans l'air peut nous rendre gravement malade. Contrairement donc à ce qui est généralement cru, il ne faut pas nécessairement avoir été exposé sur une longue durée à l'amiante ni même de façon intense pour développer une de ses pathologies associées. Bien entendu, si la durée et la nature de l'exposition ont un impact important sur les risques encourus, il n'y a pas que les travailleurs-euses de l'amiante qui peuvent tomber malade. A

l'exposition directe, s'ajoute une exposition indirecte dite environnementale qui peut être tout aussi nocive. De nombreux-ses salariés du privé comme du public ont ainsi fait les frais de la dégradation de matériaux amiantés. A partir des années 1980, la lutte des fonctionnaires du Tripode de Nantes ou de Jussieu nous rappellent qu'il ne faut pas attendre les pouvoirs publics pour prévenir les risques.

Considéré comme un véritable produit miracle, résistant à la chaleur, à l'humidité, aux frottements, et peu coûteux, l'amiante sert alors pour tout et n'importe quoi. C'est ainsi qu'il entre dans la composition de plus de 3000 matériaux et dans de nombreux objets du quotidien. Son utilisation explose littéralement dans les années 70 et au sein des bâtiments, on peut ainsi le retrouver partout, du sol,

au plafond en passant par les murs. Pourtant dès cette époque, les méfaits de ce "minéral magique" sont connus et de plus en plus d'études scientifiques pointent sa nocivité. Les premières victimes, les travailleurs-euses de l'amiante attendent alors de nombreux procès pour faire reconnaître la responsabilité de leur employeur. Mais l'intense lobbying du Comité Permanent Amiante, créé dans les années 1980 et composé d'industriels du secteur et de scientifiques corrompus, se chargera de désinformer massivement l'opinion publique comme les autorités afin de conserver les importantes marges permises par ce matériau. Un grand nombre de contre-vérités, toujours en vigueur à ce sujet, date de cette époque. Cela explique notamment que les écoles et les établissements scolaires, construits en grand nombre à ce moment-là, n'échappent pas à la tendance générale à l'œuvre dans le bâtiment. Sur le plan national, on estime d'ailleurs que 85% des écoles et établissements scolaires ont été construits avant 1997, date de l'interdiction de l'amiante en France et qu'une très grande majorité d'entre eux contiennent encore de l'amiante. C'est dire à quel point l'Éducation Nationale est concernée par la problématique. Dans l'académie d'Aix-Marseille, le Recteur lui-même évalue les bâtiments concernés par l'amiante à 45 % pour les établissements du secondaire et 65 % pour les écoles.

Mais tous ces chiffres sont à manier avec précaution, car à la dangerosité intrinsèque de l'amiante et à sa présence importante dans les bâtiments scolaires, s'ajoute un facteur qui multiplie le risque: celui de l'incompétence de l'Education Nationale à établir un diagnostic fiable et donc à prévenir le danger. Et pour



cause, notre administration ne fait pour ainsi dire aucun travail sérieux de suivi et d'information. L'absence d'une réelle médecine de prévention est un problème à plusieurs tiroirs qui invisibilise le danger et ses conséquences. Malgré les alertes, malgré la preuve de la dangerosité de l'amiante, rien n'est prévu par l'Education Nationale pour mener un recensement complet des établissements contenant de l'amiante.

C'est d'ailleurs peut-être ce qui est le plus inquiétant. Si en théorie, chaque établissement construit avant 1997 doit posséder depuis 2005 un Diagnostic Technique Amiante (DTA) mis à la disposition des personnels et des usagers, 30% des écoles maternelles et primaires n'en ont toujours pas, près de 30 ans après l'interdiction de l'amiante. Lorsqu'ils existent, on constate bien souvent que ces derniers sont incomplets, mal réalisés, périmés ou limités au strict minimum. Il s'agit pourtant là d'une des moindres mesures de prévention du risque. Bien souvent, même s'il s'agit d'une responsabilité conjointe de l'employeur et du propriétaire des locaux, l'Education Nationale et les collectivités territoriales se renvoient systématiquement la patate chaude. Il faut dire que ces documents ne font l'objet d'aucune attention particulière du côté de notre administration qui ne prodigue aucune information en la matière.

Celles et ceux qui malgré tout cherchent à en savoir plus doivent se munir de patience et se préparer à une fin de non recevoir alors même que ces documents sont censés être publics. Au manque de transparence s'ajoute souvent la déconstruction du risque. Face aux inquiétudes, les autorités, le ministère en tête, le rectorat d'Aix-Marseille et les directions départementales à sa suite, tempèrent : tant que l'amiante est calfeutré, il n'y a pas de danger.

Sauf qu'avec le vieillissement du parc scolaire, la menace ne cesse d'augmenter et le danger devient bien réel, particulièrement lorsqu'on se montre incapable de mener un suivi sérieux. Jonglant entre l'irresponsabilité et le déni, l'EN a surtout du mal à cacher son manque de maîtrise et son absence de volonté à prémunir élèves et personnels du risque.

Les collectivités territoriales quant à elles noient le poisson se cachant derrière le coût faramineux d'un désamiantage total et pointent le manque d'aide de l'Etat, accumulant les lacunes années après années. Certaines d'entre elles préfèrent ainsi placer le problème sous le tapis tout en effectuant des dépenses plus porteuses électoralement parlant. Ainsi le « plan 100% sécurité collège » qui prévoit d'installer caméras de sécurité et portiques anti-intrusions dans tous les collèges des Bouches-du-Rhône et qui sera bientôt imité par la Région Sud pour les lycées, mobilise plusieurs milliards d'euros. Pourtant, il y a bien plus de risque qu'un-e agent-e soit victime de l'amiante que d'une intrusion extérieure.

Les résultats de l'enquête réalisée par l'agence « Santé publique France » sont sans équivoque. Depuis 1997 environ 400 personnels de l'éducation auraient développé un mésothéliome pleural communément appelé cancer de l'amiante. Celle-ci place les personnels de l'Éducation parmi les catégories les plus exposées au risque. L'enquête souligne elle-même les limites de son analyse. Confrontée au manque de données produites par l'Education Nationale, l'enquête de l'agence rattachée au ministère de la santé ne peut donner qu'un aperçu des conséquences de l'amiante dans l'Education Nationale. En

effet ce cancer, extrêmement rare, est le seul à pouvoir être associé sans aucun doute à l'exposition de fibres mais les maladies engendrées par l'amiante sont nombreuses, variées et tout aussi dangereuses. Il ne s'agit donc que de la face émergée du problème mais le ministère de l'Education Nationale se garde bien de mener la moindre étude épidémiologique. D'ici à 2025, l'amiante pourrait provoquer 100 000 morts en France. Mais combien parmi les personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ? Et surtout comment expliquer que nous en sommes arrivés là ?

C'est avant tout une affaire de lâcheté. Et pour cause, les délais de latence de la plupart des maladies liées à l'amiante sont longs et celles-ci se déclenchent 20, 30 voir 40 ans après une exposition. Un danger insidieux et sournois qui fait se sentir à l'abri nombre de responsables politiques. Parmi eux, qui sera encore présents pour assumer ses responsabilités dans la mise en danger de centaines de milliers d'élèves et de personnels, lorsque cette bombe sanitaire explosera ?

Parce que le pire est devant nous, il n'est pas trop tard pour agir et préserver la santé des personnels et des élèves. Pour cela, une prise de conscience est indispensable et elle ne viendra pas de l'institution. A nous toutes et tous de faire en sorte que la question de l'amiante redevienne un enjeu central des politiques de santé publique, car loin d'être seulement un scandale du passé, il s'agit bel et bien d'une lutte syndicale d'aujourd'hui.

ENTRE 4 MURS

Que ce soit dans un imposant lycée hérité de l'architecture IIIe République, dans un bahut décrépi et contaminé des années 1960 ou dans un ensemble scolaire flambant neuf censé marquer « la reconquête républicaine », le bâti scolaire véhicule une vision réactionnaire de l'éducation très ancrée dans les pratiques sociales françaises. Une relation hiérarchique, pyramidale « adulte-enfant », où l'adulte « sait », impose, inculque, martèle un savoir académique, une posture, ordonne du sens. Malgré des tentatives positives restées minoritaires à partir des années 1960, cette vision paternaliste est particulièrement prégnante sous Macron et son ancien ministre de l'Éducation Nationale, maintenu contre vents et marées jusqu'en mai 2022 afin de (ré-)imposer l'autorité comme clé de voûte de l'éducation.

Depuis une vingtaine d'années, dans le cadre du « tout sécuritaire » et d'une droitisation décomplexée, les écoles se cloîtent derrière des barrières, des tourniquets et des grilles. Pour y pénétrer il faut désormais montrer « patte blanche », un carnet, tel habit, un rendez-vous pour les parents etc. Les flux sont contraints comme dans un aéroport : interdiction de rester dans les couloirs, d'avoir accès à la salle des professeurEs pour les élèves, de pénétrer dans les bâtiments administratifs à certaines heures. Lors de la pandémie de Covid 19 un sens de déplacement avait été imposé dans les couloirs. Plus on est haut dans la hiérarchie plus on est libre de ses faits et gestes, plus on est bas dans cette micro-société pyramidale, plus la discipline des corps est forte.

Censé bouleverser les pratiques pédagogiques, le numérique entre à grand frais et grand pas

dans les établissements non pas pour émanciper les apprenantEs - on se contente de leur mettre une tablette entre les mains tout en supprimant les cours de technologie - mais pour mieux surveiller les individus sur leur lieu d'apprentissage et de travail à coup de caméras ; on casse les angles morts, on supprime des postes d'AED et de CPE, on retire du lien social. Que les caméras fonctionnent ou pas n'est plus important, le principe est l'autodiscipline par l'intégration du principe d'être tout le temps potentiellement surveilléE. Dans certains établissements les badges nominatifs permettent de mieux pisser les personnelLEs, retard, absence, sorties... Le bâti scolaire impose le panoptique.

La salle de classe a été pensée comme le point d'acmé de cette pensée réactionnaire. Fermée, organisée en frontal entre unE enseignantE qui dispense un savoir « magistral » et des élèves, vuEs comme une masse indifférenciée, inertes, interdit.e.s à tout mouvement, assis.e.s sur des chaises inconfortables, entravé.e.s par

des tables alignées qui les contraignent dans leur sociabilité. Le seul mouvement possible est l'acquiescement et l'écriture. Une attention soutenue et silencieuse de 55 minutes est exigée. Bref, une fabrique de « sois beau.elle et tais toi » encore largement visible notamment dans les lycées. A contrario de tout ce qu'ont pu montrer les sciences de l'éducation, où le mouvement et l'interaction sont au cœur des situations d'apprentissage, le mobilier scolaire, solide, pérenne, crée une force d'inertie freinant les transformations pédagogiques.

Mais au-delà de l'acquisition de savoirs, demander à un.e adolescent.e de rester assis.e à écouter 7 à 8 heures par jour brise le développement d'une curiosité et impose une attitude passive et soumise face aux représentant.e.s d'une « autorité ». Or comment penser qu'une salle de classe agencée ainsi puisse être le lieu de l'apprentissage d'un débat libre et argumenté ? du vivre ensemble ? de l'égalité ? du dépassement de la confrontation ?

C'est pourquoi, lors d'une étude géographique réalisée par Muriel Monnard sur trois établissements, la classe ressort systématiquement : « Les lieux dépréciés, ce sont les salles de classes où ont lieu les cours "détestés" et ce qu'on pourrait appeler "les lieux craints". Les lieux craints, c'est par exemple un endroit très fréquenté, où la densité est forte (comme à la cafétéria), et dont la morphologie interdit les "échappatoires". »

De plus en plus d'enseignant.e.s

tentent de s'émanciper de cet espace mais l'inertie d'une telle organisation est forte ; outre les questions de moyens concernant le changement du mobilier, les contraintes sont nombreuses : temps, culture et pratiques collectives.

Certain.e.s pensent que la salle de classe est en train d'être dépassée, mais cela relève plus de l'utopie. Ainsi, lors de l'organisation de la minute de silence en mémoire des collègues assassinés sur leur lieu de travail, certaines directions ont imposé que ce temps se réalise dans les classes et non dans la cour afin d'éviter le collectif. Dans la classe, la relation dominant.e/dominé.e règne en maître.

La salle de classe a été pensée comme le point d'acmé de cette pensée réactionnaire. Fermée, organisée en frontal entre un.e enseignant.e qui dispense un savoir « magistral » et des élèves, vu.e.s comme une masse indifférenciée, inertes, interdit.e.s à tout mouvement, assis.e.s sur des chaises inconfortables, entravé.e.s par des tables alignées qui les contraignent dans leur sociabilité. Le seul mouvement possible est l'acquiescement et l'écriture. Une attention soutenue et silencieuse de 55 minutes est exigée. Bref, une fabrique de « sois beau.elle et tais toi » encore largement visible notamment dans les lycées. A contrario de tout ce qu'ont pu montrer les sciences de l'éducation, où le mouvement et l'interaction sont au cœur des situations d'apprentissage, le mobilier scolaire, solide, pérenne, crée une force d'inertie freinant les transformations pédagogiques.

Mais au-delà de l'acquisition de savoirs, demander à un.e adolescent.e de rester assis.e à écouter 7 à 8 heures par jour brise le développement d'une curiosité

et impose une attitude passive et soumise face aux représentant.e.s d'une « autorité ». Or comment penser qu'une salle de classe agencée ainsi puisse être le lieu de l'apprentissage d'un débat libre et argumenté ? du vivre ensemble ? de l'égalité ? du dépassement de la confrontation ?

C'est pourquoi, lors d'une étude géographique réalisée par Muriel Monnard sur trois établissements, la classe ressort systématiquement : « Les lieux dépréciés, ce sont les salles de classes où ont lieu les cours "détestés" et ce qu'on pourrait appeler "les lieux craints". Les lieux craints, c'est par exemple un endroit très fréquenté, où la densité est forte (comme à la cafétéria), et dont la morphologie interdit les "échappatoires". »

De plus en plus d'enseignant.e.s tentent de s'émanciper de cet espace mais l'inertie d'une telle organisation est forte ; outre les questions de moyens concernant le changement du mobilier, les contraintes sont nombreuses : temps, culture et pratiques collectives.

Certain.e.s pensent que la salle de classe est en train d'être dépassée, mais cela relève plus de l'utopie. Ainsi, lors de l'organisation de la minute de silence en mémoire des collègues assassinés sur leur lieu de travail, certaines directions ont imposé que ce temps se réalise dans les classes et non dans la cour afin d'éviter le collectif. Dans la classe, la relation dominant.e/dominé.e règne en maître.

Seul lieu de liberté, la cour de récréation recrée en fait un microcosme hiérarchisé. Le temps de pause, de récréation est toujours un temps surveillé par les adultes ; les tentatives d'autogestion sont rares. Les architectes s'efforcent d'éviter le développement de zones grises où les élèves pour-

raient s'approprier l'espace, produire leur propre territoire sans la supervision d'un adulte - les foyers sont presque inexistantes désormais. Le mobilier urbain est très inégal en fonction des établissements mais outre des espaces verts auxquels les élèves n'ont pas accès, bien délimités dans des parterres, les quelques bancs sont souvent disposés sans réelle concertation avec l'usage qu'en font les principaux.e.s.

Autre relation dominant.e/dominée, la répartition de l'espace entre filles et garçons. La géographe Edith Maruéjols travaille depuis plus de vingt ans sur la répartition des activités dans la cour de récréation - et dans l'espace urbain. Elle montre que des attitudes de domination s'installent très rapidement à l'école, finalement acceptées voire orchestrées de manière inconsciente par les personnels. Deux règles sont mises en avant : la non-mixité prévaut dans le cadre de l'extra-scolaire, on ne se mélange pas entre filles et garçons, on ne partage pas les mêmes jeux, les mêmes activités ; et la domination des garçons dans le territoire de la cour de récréation, perçue en fait comme une extension de l'espace public. Le monde des filles étant finalement moins légitime dans l'espace public, il apparaît donc normal qu'il soit relégué aux marges de la cour de récréation. Ainsi, dans ces lieux, à peine 10% des usagers - genrés masculins - occupent jusqu'à 80% de l'espace avec les équipements sportifs dédiés aux jeux de ballons et notamment le terrain de foot. Or, la cour de récréation initie les enfants à l'espace public

————— **SUITE P. 12 . . .**

DE LA LUTTE CONTRE LES PPP A LA CREATION DE

LES DESSOUS DE LA RENOVATION DES

SUD : Est-ce que tu peux nous raconter d'où vient la lutte pour la rénovation des écoles à Marseille avec notamment le collectif « Marseille contre les PPP » ?

Albertino : On a coutume de mettre comme point de départ à la prise de conscience politico-médiatique sur l'état des écoles marseillaises, un article paru dans Libération en 2016 avec la mise à l'index de Jean-Claude Gaudin alors maire de Marseille. A ce moment-là, pour agir vite, il est acté la mise en place des Partenariats Publics Privés (PPP) pour les 33 écoles en situation d'urgence. A noter que le ministre de l'Économie et des Finances présent lors de cette réunion de crise est alors Emmanuel Macron, encore Ministre pour quelques semaines avant de démissionner pour partir en campagne présidentielle. Nait alors le collectif Marseille contre les PPP, dans lequel on retrouve SUD éducation 13, et plus largement l'intersyndicale éducation 13, les O.S. des territoriaux, le Syndicat des Architectes, des membres de la CAPEB (la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), et aussi certaines personnalités de divers partis politiques comme un certain Benoit Payan ou encore Jean Marc Copolla. On peut dire que c'était une alliance assez atypique ! Et bien sur, dans le collectif, il y avait les trois citoyens porteurs du recours contre les PPP qui va faire tomber la délibération qui actait le marché de partenariat pour rénover les écoles marseillaises. C'est une sacrée victoire qui a fait date et a marqué un coup de frein aux PPP en France !

SUD : Tu viens de nous parler des PPP, mais c'est quoi concrètement un partenariat public-privé ? Et de manière plus générale, aujourd'hui, comment sont construits les bâtiments publics ?

Albertino : Quand tu veux construire un bâtiment public, il existe deux possibilités :

- Le moyen historique c'est la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) aujourd'hui appelée « marché alloti » c'est-à-dire un marché subdivisé en lots distincts : la partie étude et la partie travaux sont séparées. La partie travaux est elle-même divisée en petits lots (gros œuvre, menuiserie, etc.) : concrètement, et pour en prendre une image, c'est le permis de construire affiché devant un bâtiment avec tous les acteurs. Pensée et votée dans les années 1980, cette loi permet d'une part de donner une valeur architecturale (que tous les bâtiments ne se ressemblent pas) et d'autre part, d'aller vers des petites entreprises car il y a des lots divisés. C'est le marché historique ! De plus en plus le service public est mis à mal avec les autres types de marchés qui suivent.

- Les Marchés Globaux de Performance (MGP) : une entreprise générale s'occupe de tout : maîtrise d'œuvre, des travaux et de la maintenance pendant 7 à 8 ans (notamment sur le chauffage) pour vérifier les obligations de la société. Début avril 2023, on assiste à une évolution de la loi : un tiers financeur peut être sollicité et le financement peut être étalé : on parle désormais de MGP expérimentaux. Le paiement peut être étalé sur 25 ans, exactement comme les PPP. La première conséquence : tu t'adresses à cinq ou six très grosses entreprises (Vinci, Eiffage etc.) qui sous-traitent

massivement. Elles prennent des marges de 20 à 25% et mettent sous pression leurs sous-traitants. La seconde conséquence : le coût de la maintenance du bâtiment public est donné à l'entreprise privée alors que cela devrait être du ressort du service public (municipalités, départements ou régions), des services techniques des collectivités.

SUD : Tu viens de nous parler des MGP et des MGP expérimentaux, nouvelle manière de contourner la loi historique pour la construction des bâtiments publics. Avec les annonces de Macron dans le discours du Pharo sur « Marseille en grand », se concrétise la mise en place de ces types de marchés pour le plan de rénovation des écoles, n'est-ce pas ?

Albertino : Tout à fait ! Remettons le contexte : 2020, le Printemps marseillais fait sa campagne sur le milliard pour la rénovation des écoles (nous au CEM, on n'a jamais trop compris d'où provenait ce chiffre, sans doute le fait que ce soit un chiffre rond). Arrive septembre 2021 et le discours du Pharo. Macron annonce dans le plan « Marseille en grand » qu'il y aura 50 écoles innovantes pour un financement de 500 millions d'euros d'ici la fin du quinquennat avec la création d'une société qui aura pour mission de rénover les écoles. Il y a plusieurs éléments qui attirent notre attention :

- il n'existe aucun document de cadrage écrit pour le volet école du plan « Marseille en grand » : tout repose sur le discours du Pharo !

- dans la loi de finance pour 2024, concernant le volet « Marseille en grand », il y a une nouveauté : 4

LA SPEM

ÉCOLES À MARSEILLE

A Marseille, la lutte pour la rénovation des écoles est une question cruciale. Elle a grandement contribué à porter à la Mairie, la nouvelle équipe municipale. Pourtant malgré les annonces, le projet en cours suscite de nombreuses questions politiques et éthiques. Pour nous guider dans cet entrelacs administratif et techniques, nous avons fait appel à Albertino, membre de la FCPE et acteur de la lutte contre les PPP.

millions prévus pour les écoles privées. Les écoles privées pourront solliciter le Rectorat pour des projets dits innovants.

- la société créée pour la rénovation des 188 écoles est la Société pour les écoles de Marseille (SPEM). Il s'agit d'un Marché global de performance expérimental avec des conséquences inquiétantes pour le service public.

Cette SPEM, sous la présidence du maire, à des objectifs précis : restaurer, et maintenir dans l'état les équipements et leur durabilité (entretien de maintenance). Déjà, cela a pris entre 6 et 9 mois pour nommer le directeur, il y a eu une bataille entre l'État et la ville et, pour faire court, l'État a gagné.

Ensuite, et pour résumer, ce qui pose problème avec la SPEM, c'est qu'au lieu de faire de la ville de Marseille un établissement public constructeur, c'est-à-dire refaire de la maîtrise d'œuvre, prendre du personnel, former ses équipes, faire des plans, etc... ils vont faire des marchés globaux, c'est-à-dire des marchés de partenariat avec des entreprises externes, et la ville va devoir payer des redevances jusqu'en 2061 alors que le budget augmente. Cela veut dire que la ville va devoir sous-traiter et externaliser, avec tous les risques que ça engendre. C'est entre 300 et 400 millions d'euros qui vont être affectés à l'entretien des écoles via les marchés globaux de performance et échapper ainsi aux services techniques de la ville. Plus gênant encore, on n'a aucune vision des 188 écoles qui sont dans la SPEM : on les connaît au fur et à mesure. Et quid des autres écoles qui ont des besoins de maintenance ou de rénovation et qui ne font pas partie

de la SPEM ?

C'est pour ces raisons que la FCPE attaque le marché de partenariat entre la ville et la SPEM (elle a déposé un recours) qui a été contractualisé et qui oblige la SPEM à favoriser les marchés globaux.

SUD : C'est notamment sur cet aspect-là, la privatisation de la maintenance du bâtiment public, que la FCPE se bat ?

Albertino : La FCPE souhaite que l'investissement majeur prévu pour la rénovation et construction des écoles puisse bénéficier aux services techniques de la ville. Les dépenses prévues pour la maintenance et le GER dans le business plan de la SPEM (budget intégralement financé par la ville) auraient dû être à destination des services de la ville pour renforcer la puissance de maîtrise d'ouvrage publique (plus de 300 M€, estimons à 30% la partie qui pourrait être redéployée en moyens humains : une centaine d'agents sur 20 ans) [c'est pas très clair]. Ce n'est pas l'objectif de départ qui ne consistait qu'à rénover et construire !

La FCPE souhaite que les services techniques de la ville soient renforcés et agissent pour l'ensemble des écoles. La qualité du service public ne doit pas être tributaire du privé, nous allons avoir une maintenance à 2 vitesses : les écoles du Volet 1 et celles du Volet 2. Avec la SPEM, les services de la ville ne verront que passer les contrats, cela n'engage pas et ne donne de réelle ambition politique pour le devenir de notre ville. La FCPE craint que la massification des travaux emportée par une urgence aboutisse à une catastrophe industrielle et financière.

SUD : Peux-tu nous dire en quelques mots à quoi sert la caisse des écoles et comment fonctionne-t-elle ?

Albertino : Le rôle premier de la caisse des écoles est d'aider les familles en difficulté, de financer les projets et de servir d'observatoire des pratiques faites dans les écoles et particulièrement dans les écoles expérimentales.

Normalement, à Marseille, pour financer les projets d'action éducative, tu passes par la caisse des écoles. Or avec les écoles expérimentales (projet Macron écoles innovantes [cette expression n'est pas claire ? C'est la même chose ou deux choses différentes]) on ne sait rien : il y a une opacité totale, on n'obtient aucune information.

Par exemple, avec la FCPE, on est aux commissions des projets, on peut discuter, demander plus de budget pour tel ou tel projet...

L'autre problème avec ce plan c'est qu'en donnant 500 millions d'euros, le président met ces écoles sous perfusion et cela peut s'arrêter dès la fin du quinquennat. Par exemple, une école « Macron » va être équipée en bacs à fleurs ou potager, mais qui va s'occuper ensuite de la maintenance ?

Enfin, ce qui nous choque à la FCPE c'est le fait que désormais, au bout d'une seule année d'expérimentation, les écoles privées bénéficient d'une part importante de ce budget, qu'elles utiliseront, n'en doutons pas...



Depuis octobre 2023, SUD éducation 13 et sa Fédération ont lancé une campagne syndicale contre l'amiante.

Les buts sont multiples. Tout d'abord, informer le plus largement possible les personnels et les sensibiliser à cette question, forcer le ministère à appliquer la loi et à respecter ses obligations en matière de protection des agent-es et des élèves. Pour cela, SUD éducation 13 multiplie les initiatives en cherchant

à inclure le plus de monde possible dans l'action : demande de DTA, organisations de réunions et d'informations syndicales. A moyen terme, SUD éducation a pour objectif de pointer les responsabilités en contribuant à la mise en place d'un véritable plan de prévention et de reconnaissance d'exposition. Nous espérons ainsi participer à la mise en place d'une véritable culture du risque amiante et de parvenir sur le long terme au désamiantage totale de l'éducation.

RETROUVEZ LE DOSSIER COMPLET DE LA CAMPAGNE



••• SUITE DE LA P. 9

de demain et elle construit une « norme dominante hétérosexuée, stéréotypée et hiérarchisante ». Cette norme est finalement intégrée, portée par les personnels qui acceptent cette situation. Un rapport du Haut Conseil à l'égalité de 2017 insiste sur le fait que les équipes scolaires « reproduisent des attentes différenciées selon le sexe des élèves ».

Enfin, angle mort de la réflexion sanitaire, architecturale, sociale dans les établissements scolaires : les toilettes. Vrai problème de santé publique, un accès décent aux toilettes est tout simplement nié pour les élèves. Souvent seul moment et lieu où ils peuvent s'isoler, sortir du bruit, de la masse, l'accès en est à la fois fortement contraint et normé.

Outre l'interdiction de se mou-

voir pendant les heures de cours entraînant des mêlées désagréables aux heures de pause, c'est de manière plus globale, dans l'architecture-même des toilettes scolaires, la négation d'un droit à l'intimité chez les enfants et les adolescent.e.s : les portes fortement réduites, des enfilades de plusieurs toilettes, etc. Dans cette même étude les lieux les plus honnis sont les lieux étroits et pleins comme les couloirs et les toilettes, un lieu « toujours rempli d'autres ».

Concernant l'accès aux toilettes pour les personnes en situation de handicap, les établissements se sont souvent mis aux normes tardivement, en rajoutant des toilettes PMR de manière distincte. Cela peut donner l'impression de différencier les personnes à mobilité réduite, de les exclure d'un lieu. Pourquoi ne pas construire que des WC PMR pour tous.tes ?

L'Éducation Nationale, à travers son bâti, doit « réguler la vie » dans une logique forte de normalisation voulue par la biopolitique. Les politiques éducatives sont donc au cœur des préoccupations du pouvoir à la croisée des chemins entre coercition, soumission et apprentissage d'une citoyenneté assujettie à un ordre établi. Les relations dominant.e/dominé.e restent très marquées et visibles dans les établissements, induites par des comportements inconscients ou sciemment réalisés.

Malgré des pratiques éducatives renouvelées et détachées du principe d'autorité de plus en plus utilisées par les collègues, le formage induit par le bâti freine souvent la mise en place de projets ou de visions différentes.

